



CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER

Commissions Administratives Paritaires Compétences et saisine

Le présent dossier a pour objet de vous présenter les Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.) placées auprès du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher.

Il complète ainsi utilement le calendrier annuel des séances des C.A.P.

Pour chaque cas où la CAP doit être saisie (saisine de la CAP par l'Autorité Territoriale ou par l'agent), vous trouverez quels documents transmettre au Centre de Gestion pour effectuer cette saisine.

1. FONCTIONNEMENT DES CAP

1.1 Fonctionnement

Le CDG organise pour le compte des collectivités et établissements publics affiliés, le fonctionnement et la consultation des trois CAP, une pour chaque catégorie A, B et C de fonctionnaires.

Y siègent en nombre égal des représentants des collectivités désignés parmi les élus siégeant au Conseil d'administration du CDG 41 et des représentants du Personnel élus par les fonctionnaires lors des élections professionnelles.

1.2 Les avis

Les avis de CAP sont des avis simples, qui ne lient pas l'Autorité Territoriale.

Elles émettent leur avis à la majorité des membres présents.

Si l'Autorité Territoriale prend une décision contraire à l'avis, elle doit informer dans le délai d'un mois la CAP des motifs qui l'ont conduite à ne pas suivre cet avis.

Toute décision (délibération, arrêté) prise avant l'avis de la CAP peut être annulée par le juge en cas de recours contentieux.

2. COMPÉTENCES DES CAP

A	Page	L	Page
Activités privées	3	Licenciement	8
Avancement de échelon	3	M	
Avancement de grade	3	Mise à disposition	8
C		Mutation interne (changement d'affectation)	8
Compte Epargne Temps	3	Mutualisation	9
Congé de formation	3	P	
Congé de maladie	3	P.A.C.T.E.	9
Cumul d'activités	3	Promotion Interne	9
D		R	
Démission	3	Reclassement des agents de police municipale	9
Détachement	4 et 5	Réintégration	10
Disponibilité	5	S	
Droit syndical	5	Sanctions disciplinaires	10
E		Stagiaire (licenciement en cours de stage, refus de titularisation, prorogation de stage)	10
Evaluation	6		
F		Suppression d'emploi	11
Formation	6	T	
France Telecom	6	Temps partiel	11
H		Titularisation des agents non titulaires	11
Hors cadres	6	Travailleurs handicapés	11
I			
Inaptitude physique	6		
Intégration / Intégration directe	7		
Intercommunalité	7		

Objet	Références	But de la saisine	Documents à transmettre
Activités privées	Loi 84-53 É Art. 30		
Refus d'accorder une autorisation d'exercice d'une activité privée malgré un avis de compatibilité de la Commission de Déontologie	Loi 93-122 . Art. 87	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Identité de l'agent - Avis de la commission de Déontologie
Cas de violation des interdictions d'exercice d'activité pour les fonctionnaires retraités	Loi 93-122 . Art. 87	Avis de la CAP siégeant au Conseil de Discipline	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Identité de l'agent
Avancement d'échelon	Loi 84-53 É Art. 30 et 78		
		Avis	- Tableau des possibilités d'avancement d'échelon dûment rempli et signé - Pour chaque agent concerné : copie du compte rendu d'entretien professionnel signé par l'agent et visé par l'autorité territoriale - Note écrite signée de l'autorité territoriale exposant les principes généraux qui guident la politique d'avancement d'échelon au sein de la collectivité
Avancement de grade	Loi 84-53 - Art. 30, 79 et 80		
Tableau d'avancement de grade		Avis	- Projet de tableau
Compte épargne temps	Décret 2004-878		
Refus d'accorder un congé au titre du CET	Art. 10	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Lettre de saisine de l'agent
Congé de formation			
Refus d'accorder un congé de formation dans le cadre de l'exercice d'un mandat local	C.G.C.T. Art. R. 2123-20	Information	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Identification de l'agent
Refus d'accorder un congé de formation dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical	Décret 85-552 Art. 2	Information	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Identification de l'agent
Congé de maladie	Décret 87-602		
Licenciement à l'expiration d'un congé de maladie (si l'agent refuse le poste assigné sans motif valable lié à l'état de santé)	Art. 17 et 35	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Identification de l'agent
Cumul d'activités	Loi 83-634 - Art. 25		
Autorisation de cumul d'activités publiques ou privées		Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Identification de l'agent
Démission	Loi 84-53 - Art. 96		
Refus d'accepter une démission		Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Lettre de saisine de l'agent accompagnée du courrier de refus de l'autorité territoriale

Détachement	Loi 84-53 - Art. 30 et 64		-
Détachement et renouvellement de détachement sur emploi fonctionnel	Décret 86-68	Avis	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande, la date de début du détachement ou du renouvellement et sa durée qui ne peut excéder 5 ans par période - Demande du fonctionnaire sollicitant son détachement et précisant date de début et durée du détachement - Pour les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes et les CCAS : la dernière délibération visée par la Préfecture qui fixe la catégorie démographique d'assimilation de l'établissement public à une commune
Détachement et renouvellement de détachement dans la Fonction publique territoriale (agents venant d'une autre Fonction Publique)	Décret 86-68	Avis	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande, la date de début du détachement ou du renouvellement et sa durée qui ne peut excéder 5 ans par période - Demande du fonctionnaire sollicitant son détachement et précisant date de début et durée du détachement - Dernière situation administrative de l'agent dans son administration d'origine - Grille indiciaire du cadre d'emplois, corps ou emploi d'origine du fonctionnaire - Accord de l'administration d'origine
Détachement dans le cadre d'un reclassement pour inaptitude physique	Décret 86-68 et décret 85-1054	Avis	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande, la date de début du détachement (ou du renouvellement) et le grade de détachement - Demande du fonctionnaire sollicitant son détachement et précisant date de début et le grade de détachement - Procès-verbal du Comité médical constatant l'inaptitude temporaire ou définitive à l'emploi d'origine et l'aptitude aux fonctions d'un autre cadre d'emplois - Dernière situation administrative de l'agent dans son grade d'origine
Détachement auprès d'une entreprise privée assurant une mission d'intérêt général ou auprès d'un organisme privé ou une association dont les activités favorisent ou complètent l'action d'une collectivité publique	Décret 86-68	Avis	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande, la date de début du détachement ou du renouvellement et sa durée qui ne peut excéder 5 ans par période - Demande du fonctionnaire sollicitant son détachement et précisant date de début et durée du détachement - Approbation de l'autorité territoriale - Projet de contrat

Evaluation			
<p>Demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel</p> <p><i>(Intervient dans un second temps, si l'agent n'a pas obtenu satisfaction suite à sa demande de révision effectuée auprès de l'autorité territoriale)</i></p>	<p>Loi 84-53 - Art. 76 Décret 2014-1526 . Art 7</p>	<p>Avis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier de l'agent demandant à la CAP la révision du compte rendu de l'entretien professionnel - L'ensemble des documents justifiant qu'une demande de révision a bien été formulée au préalable auprès de l'autorité territoriale : - - Copie de la demande de révision formulée par l'agent auprès de l'autorité territoriale - - Réponse de l'autorité territoriale
Formation			
<p>Au 2^{ème} refus successif du bénéfice d'actions de formation</p>	<p>Loi 84-594 - Art. 2</p>	<p>Avis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Identité de l'agent et intitulé des formations demandées - Motivation des refus
<p>Congé pour formation syndicale : Refus d'accorder une demande de congé pour formation syndicale</p>	<p>Décret 85-552 Art. 2</p>	<p>Information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Identité de l'agent et intitulé de la formation - Motivation du refus
France Télécom		Décret 2004-820	
<p>Nomination par voie de détachement d'un fonctionnaire de France Télécom</p>	<p>Art. 3</p>	<p>Information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Décision de la Commission de classement (+ arrêté de mise à disposition correspondant) - Accord de l'agent
<p>Intégration d'un fonctionnaire de France Télécom</p>	<p>Art. 4</p>	<p>Avis</p>	
Hors cadre		Loi 84-53 - Art 70	
<p>- Octroi C.A.P. de la collectivité d'accueil</p> <p>- Réintégration (au terme normal ou en cours de période) C.A.P. de la collectivité d'accueil</p>	<p>Décret 86-68 Art. 17 et 27</p>	<p>Avis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande
Inaptitude physique		Loi 84-53 Art. 82 à 84	
<p>Affectation sur un autre emploi correspondant au même grade</p>	<p>Décret 85-1054 - Art. 1</p>	<p>Avis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Ancien profil de poste - Nouveau profil de poste - Avis médical d'inaptitude aux anciennes fonctions et avis médical d'aptitude aux nouvelles fonctions (Comité médical, Commission de réforme, médecine professionnelle) - Demande de l'agent (uniquement dans l'hypothèse d'un reclassement lorsque le changement d'affectation et l'aménagement de poste s'avèrent impossibles)
<p>Reclassement par détachement dans un autre emploi, corps ou cadre d'emplois</p> <p>Intégration dans le cadre d'emplois de détachement</p>	<p>Art. 3</p> <p>Art. 4</p>	<p>Avis</p>	

Intégration			
A la demande de l'agent suite à un détachement	Décret 89-229 Art. 38	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Demande de l'agent
Intégration directe			
Loi n° 84-53 Art. 68-1			
Nomination par intégration directe au sein de la même collectivité	Décret 86-68 Art. 26-1	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Demande écrite de l'agent - Arrêté fixant la dernière situation de l'agent dans sa collectivité
Nomination par intégration directe au sein d'une autre collectivité ou venant d'une autre administration <i>C.A.P. de la collectivité d'accueil</i>	Décret 86-68 Art. 26-1	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande complété par l'Autorité Territoriale d'accueil - Demande écrite de l'agent - Accord écrit de la collectivité ou de l'administration d'origine - Arrêté fixant la dernière situation de l'agent dans sa collectivité ou son administration d'origine - Grille indiciaire du cadre d'emplois, corps ou emploi d'origine du fonctionnaire
Intercommunalité			
Commune nouvelle Saisine par les communes d'origine pour les fonctionnaires concernés	<i>Art L431-1 à L431-3 du Code des Communes</i> <i>Art L 2113-5 II du CGCT</i>	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande et les impacts sur la situation individuelle de chaque fonctionnaire concerné en terme de niveau de responsabilité, de fonctions, de rémunération ou de lieu d'exercice des fonctions
Dissolution d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat de communes, d'un syndicat mixte : répartition des personnels concernés entre les communes membres	Art L 5214-28 du C.G.C.T. (EPCI) Art L 5212-33 du CGCT (Syndicat de communes) Art L 5711-1 du CGCT (Syndicat mixte)	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Description des raisons de la dissolution et de la répartition envisagée
Fusion d'EPCI	Art L 5211-41-3 du C.G.C.T	Avis	Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande et les conséquences sur la situation individuelle de chaque fonctionnaire concerné en terme de niveau de responsabilité, de fonctions, de rémunération ou de lieu d'exercice des fonctions

Licenciement			
Pour les fonctionnaires stagiaires : licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle	Loi 84-53 - Art. 46	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Rapport concernant la période de stage - Fiche de poste
Pour les fonctionnaires titulaires : licenciement pour insuffisance professionnelle	Loi 84-53 - Art. 93	Avis de la C.A.P. siégeant en Conseil de Discipline	
Licenciement après mise en disponibilité d'un fonctionnaire ayant refusé 3 propositions d'affectation en vue de sa réintégration	Décret 86-68 Art. 20 et 27	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Identification de l'agent
Licenciement à l'expiration d'un congé de maladie (si l'agent refuse le poste assigné sans motif valable lié à l'état de santé)	Décret 87-602 Art. 17 et 35	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Identification de l'agent
Mise à disposition	Loi 84-53 Art. 61 et 61-1		
Octroi et renouvellement	Décret 85-1081 Art. 1 et 3	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande, l'organisme d'accueil, la date d'effet, la durée (3 ans maxi), la quotité de mise à disposition - Projet de délibération et de convention de mise à disposition - Accord de l'agent
A l'issue de la mise à disposition, affectation dans des fonctions autres que celles exercées antérieurement, mais d'un niveau hiérarchique comparable	Décret 85-1081 Art. 13	Avis	Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Fonctions antérieurement exercées - Nouveau profil de poste
Mutation interne (changement d'affectation)	Loi 84-53 Art. 52		
Comportant un changement de résidence		Avis	Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande et les conséquences notamment financières et géographiques pour l'agent - Descriptif des fonctions exercées par l'agent et du nouveau profil de poste - Motivation des nécessités du service conduisant à la décision envisagée - Accord de l'agent le cas échéant (non obligatoire)
Modifiant la situation de l'intéressé(e)			
Promotion Interne	Loi 84-53 Art. 39		
En vue d'inscription sur une liste d'aptitude		Avis	

Mutualisation			
Service commun : saisine par les communes concernées et par l'EPCI pour les fonctionnaires territoriaux exerçant leurs fonctions : - en totalité dans le service commun (transfert de ces agents) . ou pour partie seulement (mise à disposition de plein droit de ces agents)	Art L 5211-4-2 du CGCT	Avis	Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande et les impacts de la création de ce service sur la situation individuelle des fonctionnaires concernés qui soient transférés ou mis à disposition de plein droit
Mise à disposition de service entre un EPCI et une commune membre : saisine uniquement dans l'hypothèse d'une modification importante de la situation individuelle du fonctionnaire (niveau de responsabilité, fonctions, rémunération, lieu d'exercice des fonctions)	Art L 5211-4-1 II, III, IV du CGCT	Avis	Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande et les impacts de la mise à disposition de ce service sur la situation individuelle des fonctionnaires concernés
Transfert de personnel d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale : saisine de la collectivité d'origine pour les fonctionnaires territoriaux transférés ou mis à disposition de plein droit dans l'hypothèse d'une modification importante de leur situation individuelle (niveau de responsabilité, fonctions, rémunération, lieu d'exercice des fonctions)	Art. L 5211-4-1 du CGCT	Avis	Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande et les impacts de ce transfert sur la situation individuelle des fonctionnaires concernés
PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique)	Loi 84-53 Art. 38 bis		
Titularisation	Décret 2005-904 Art. 19	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande
Promotion Interne	Loi 84-53 Art. 39		
En vue d'inscription sur une liste d'aptitude		Avis	
RECLASSEMENT des agents de la filière police municipale consécutif au retrait ou à la suspension de leur agrément	Code des communes Art. L412-49		
Détachement dans un autre cadre d'emplois (si retrait ou suspension de l'agrément)		Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande, la proposition de reclassement et la date d'effet - Décision de retrait ou de suspension de l'agrément
Intégration dans un autre cadre d'emplois (si retrait définitif et après un an de détachement)		Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande, le grade d'intégration et la date d'effet - Décision de retrait de l'agrément

Réintégration	Loi 83-634 Art. 24		
<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue d'une période de privation des droits civiques - A l'issue d'une période d'interdiction d'exercer un emploi public - Réintégration dans la nationalité française 		Avis	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Document officiel permettant d'établir la fin de la période - Profil de poste - Demande de l'agent sollicitant sa réintégration
Sanctions disciplinaires *	Loi 84-53 - Art. 89		
1) Fonctionnaire stagiaire : Exclusion de 4 à 15 jours Exclusion définitive du service	Décret 92-1194 Art. 6	Avis de la CAP siégeant en Conseil de discipline	Procédure disciplinaire et modèles de courriers disponibles sur le site internet du CDG
2) Fonctionnaire titulaire : Sanctions des 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} groupes <ul style="list-style-type: none"> × 2^{ème} groupe : le abaissement d'échelon le exclusion temporaire de fonction pour une durée de 4 à 15 jours × 3^{ème} groupe : la rétrogradation le exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans × 4^{ème} groupe : la mise à la retraite d'office la révocation 	Loi 83-634 . Art. 19 Loi 84-53 . Art. 89	Avis de la CAP siégeant en Conseil de Discipline	Procédure disciplinaire et modèles de courriers disponibles sur le site internet du CDG
Stagiaire			
Licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle	Loi 84-53 Art. 46	Avis	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Rapport concernant la période de stage - Fiche de poste
Refus de titularisation à l'issue du stage	Loi 84-53 Art. 30	Avis	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Rapport concernant la période de stage - Fiche de poste
Prorogation du stage (pour la durée maximale, voir statuts particuliers)	Décret 92-1194 Art. 4	Avis	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Rapport concernant la période de stage - Fiche de poste

Suppression d'emploi **		Loi 84-53 É Art. 97	
Maintien en surnombre lorsque aucun emploi n'est vacant (fonctionnaire titulaire)		Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Avis du CT sur la suppression d'emploi - Lettre de saisine de la Bourse de l'emploi
Licenciement (fonctionnaire stagiaire)			- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Avis du CT sur la suppression d'emploi
Temps partiel		Loi 84-53 Art. 60 et 60 bis	
- Refus d'autorisation ou litiges sur les modalités d'exercice du travail à temps partiel sur autorisation - Litiges sur les modalités d'exercice du travail à temps partiel de droit	Décret 2004-777	Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande - Lettre de saisine de l'agent - Lettre de l'autorité territoriale motivant son refus ou exposant les raisons du litige
Titularisation (des agents non titulaires)		Loi n° 84-53 Art. 126 à 130	
Titularisation par voie de description sur une liste de aptitude		Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande
Travailleurs handicapés		Décret 96-1087 Art. 8	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Renouvellement du contrat <ul style="list-style-type: none"> - Dans un même cadre d'emplois et pour une durée équivalente - Dans un cadre d'emplois de niveau hiérarchique inférieur ○ Non renouvellement du contrat 		Avis	- Formulaire de saisine exposant les motifs de la demande Explication du contexte Identité de l'agent

* Lorsque elles siègent en tant que Conseil de discipline, les CAP sont présidées par un magistrat de l'ordre administratif.

** Avis obligatoire du Comité Technique préalablement à l'établissement et à l'intervention de la délibération supprimant l'emploi.